



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

2i SELECTION

Code LEI : 969500NUZMWJTVVG1F34

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	16

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPC d'OPC

Jusqu'à 100 % de l'actif net dont jusqu'à 30% en FIA.

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'indice composite constitué de 80% indice MSCI EMU NR, calculé en euros et de 20% indice ESTER (€STR) capitalisé, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composé à 80% indice MSCI EMU NR, calculé en euros, (Code Bloomberg : MSDEEMUN Index) et à 20% indice ESTER (€STR) capitalisé, (Code Bloomberg : OISESTR Index).

L'indice ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Ester est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.htm

L'administrateur de cet indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice « MSCI EMU NR » (European Economic and Monetary Union) représente l'évolution des large et mid caps de 10 pays développés (Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Hollande, Irlande, Italie, Portugal, Espagne). Il comprend 233 valeurs et couvre environ 85% des capitalisations des marchés de l'EMU ajustées du flottant. L'indice est calculé dividendes réinvestis. Il est calculé par la société MSCI. L'administrateur MSCI de l'indice « MSCI EMU NR » est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet indice est disponible sur le site : <http://www.msci.com>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice composite.

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible. Elle n'est ni indicielle, ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance de Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible.

Meeschaert AM privilégie une analyse « Top Down », reposant sur une analyse des fondamentaux de la macroéconomie et de la géopolitique et ses conséquences sur les marchés et les différentes classes d'actifs répertoriés.

Le processus de gestion se décompose principalement en 3 étapes :

- 1) Sélection de fonds selon des critères quantitatifs et qualitatifs propres à Meeschaert AM.
- 2) Analyse de l'environnement macroéconomique et détermination de l'allocation d'actifs selon les pays et les zones par classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et devises),
- 3) Constitution du portefeuille et recherche de la pondération optimum afin de réduire la volatilité. La volatilité est l'amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée.

La combinaison des approches des différents gérants, alliée aux vues macroéconomiques et de marchés de Meeschaert AM, vise à améliorer la régularité de la performance dans le temps et à lisser les effets de la volatilité à moyen terme.

Dans cette optique, la stratégie d'investissement repose sur la recherche d'expertises novatrices de fonds, gérés par des sociétés de gestion basées en France, principalement exposés sur les actions européennes. La sélection d'OPC fait l'objet d'une approche duale, quantitative et qualitative qui privilégie la transparence de la stratégie, la qualité et la stabilité de l'équipe de gestion et de son process, et enfin d'une approche rendement risque.

La sélection des OPC entrant dans la composition du portefeuille est revue mensuellement, et plus fréquemment en tant que de besoin. L'exposition à l'une ou l'autre classe d'actifs peut fluctuer en fonction des anticipations des gérants des OPC détenus en portefeuille ainsi qu'en fonction de l'analyse de Meeschaert AM. Les OPC mentionnés peuvent être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

Au travers de ses investissements, le Fonds peut aussi être exposé jusqu'à 30% de son actif net, à diverses stratégies de gestion visant à obtenir une performance décorrélée des actifs financiers classiques et de la tendance globale du marché, l'objectif étant d'obtenir une performance absolue quel que soit le contexte économique ou boursier. Il s'agit d'OPC ayant vocation à dégager une performance absolue décorrélée des marchés tels que des fonds appliquant notamment une stratégie de long/short equity, d'arbitrages.

Certains secteurs d'activités, pays ou thématiques pourront être privilégiés et des critères de tailles pourront être retenus selon les anticipations de la société de gestion. Le FCP pourra être exposé au marché des matières premières jusqu'à 25% de son actif net via l'investissement dans des OPC.

Cette stratégie permet une allocation d'actifs qui conjugue à la fois risque et rendement sur les trois classes d'actifs majeures :

- actions de toutes capitalisations sans contrainte géographique y compris pays émergents via des OPC, ou sectorielle,

- instruments du marché monétaire et titres de créances négociables, obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, bons à moyen terme négociables, BTAN, BTF, EMTN, ETN, titres négociables à court terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), ECP, sans contrainte de notation y compris des obligations High Yield à caractère spéculatif, de pays d'origines ou de devises. Pour la sélection de titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés. La part exposée en produits de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -10 et +10,
- devises.

Le Fonds est soumis à un risque de change, jusqu'à 100% de l'actif net.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers (via des titres en direct, des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés), les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs/Stratégies	Minimum	Maximum
Marché Actions (via des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés),	0%	100%
Matières Premières (via des OPC)	0%	25%
Gestion Découplée (via des OPC)	0%	30%
Marchés de taux , (via des titres en direct, des OPC, des IFT ou des titres intégrant des dérivés)	0%	100%
<i>Dont Obligations « High Yield », appelés « titres spéculatifs »</i>	<i>0%</i>	<i>15%</i>
Risque de change	0%	100%

La stratégie d'investissement ne prend pas en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. gouvernance (ESG).

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions : Néant : le Fonds n'investit pas en direct dans les actions. Cependant, il peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés actions par le biais d'investissement dans des OPC actions et également par le recours à des IFT et des titres intégrant des dérivés.

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds peut être investi, jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire et titres de créances

négociables, obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, bons à moyen terme négociables, BTAN, BTF, EMTN (n'intégrant pas des dérivés complexes), ETN, titres négociables à court terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), ECP (European commercial papers).

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

- **Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement** : Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPC actions, de taux, mixtes, sans classification ou monétaires ; les investissements dans les FIA et fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier seront limités à 30% de l'actif net.

Le Fonds a la possibilité d'investir dans des ETF (Exchange Traded Funds) ou trackers. Les ETF sont des fonds négociés en bourse dont l'évolution reproduit celle de l'indice qui leur est sous-jacent. Ils n'ont pas de durée déterminée et se négocient en permanence pendant les heures de bourse.

Instruments financiers dérivés

2i SELECTION peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du Fonds sur un indice, sur les actions, sur les taux et/ou sur les devises, par des interventions sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré. Ainsi, il pourra détenir les instruments suivants :

- futures et options négociées sur un marché réglementé,
- opérations de change à terme,
- swaps de taux simples (taux fixe/taux variable - taux variable/taux fixe - taux variable/taux variable),
- swaps sur indices.

Ces opérations sont limitées à une fois l'actif net du FCP.

Le recours aux dérivés se fait sans recherche de surexposition.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Indices (actions, obligations)
- Actions
- Devises
- Taux

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps de taux simples, swap sur indices
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Meeschaert AM peut utiliser les instruments financiers à terme dans un but de couverture ou d'exposition.

Pour le change, les instruments financiers à terme peuvent être utilisés dans un but de couverture, de surperformance et de baisse de la volatilité.

La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Indices (actions, obligations)
- Actions
- Devises
- Taux

Nature des interventions :

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Nature des instruments utilisés :

2i SELECTION peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription,) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés et/ou de gré à gré.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 20% de l'actif net. La somme des engagements liés aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Par ailleurs, le fonds n'investira pas dans des titres intégrant des dérivés complexes.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com).

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille. Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Dépôts : Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à des dépôts dans la limite de 100% dont 20% maximum de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion ou permettre au Fonds de gérer sa trésorerie. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

Liquidités :

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours, temporairement, à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

L'emprunt d'espèces n'est envisagé que dans le cas d'un débit en compte courant, faisant suite à un décalage entre des opérations de souscriptions et de rachats sur les OPC sous-jacents.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments dérivés réalisées sur du gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- **Liquidité :** Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- **Cessibilité :** Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- **Evaluation :** les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ; **Interdiction de réutilisation :** Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- **Qualité de crédit des émetteurs :** les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- **Placement de garanties reçues en espèces :** elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit

(notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas ;
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions (via des OPC actions) : Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Les actions de petites capitalisations offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter significativement le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. L'ampleur de ce risque est proportionnelle au niveau de sensibilité de l'OPCVM.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement, principalement le dollar, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion appliqué au FCP repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Ce risque résulte de l'utilisation des instruments de gré à gré, il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Il s'agit du risque lié à de fortes variations de la qualité de signature de supports monétaires ou obligataires. La dégradation du spread de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit). Ainsi en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs » : Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres où la notation est basse dans le cas présent. L'utilisation des « titres à haut rendement / high yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents : Le fonds peut être exposé sur des actions des pays émergents offrant une liquidité plus faible que les actions des pays développés. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations : Le fonds peut investir via des OPC sur des actions de petites et de moyennes capitalisations offrant une liquidité plus faible que les actions de grandes capitalisations et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'exposition à la gestion alternative : L'OPCVM pourra investir dans des fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM de droit français ou européens. Ils peuvent encourir d'autres risques

inhérents aux techniques de gestion mises en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié à l'évolution des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Une évolution défavorable de ces marchés pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque en matière de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

- a) Scénario économique – environnement économique et boursier ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Une année 2022 éprouvante pour les investisseurs

A chaque année son lot de surprises, 2022 aura été marquée cette fois par le déclenchement d'une nouvelle guerre sur le continent européen, avec l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes le 24 février. Malgré un soutien économique et militaire des européens et américains en faveur de l'Ukraine et la mise en place de sanctions d'une ampleur inédite contre la Russie, aucun accord de paix n'aura été trouvé au cours de l'année.

Ce conflit a mis en lumière la forte bipolarisation du monde, avec d'un côté le bloc occidental aux soutiens des démocraties, et de l'autre côté, des régimes autoritaires qui se tiennent à l'écart du conflit.

Explosion de l'inflation

La réouverture des économies post-covid avait déjà entraîné des premiers signaux de tensions sur les prix des matières premières. Le conflit ukrainien et la politique 0 Covid en Chine auront fait flamber les prix de l'énergie et de l'ensemble des matières premières et agricoles au cours du premier semestre. Face à l'augmentation des coûts de production, les entreprises ont répercuté la hausse sur les prix des biens à la consommation et des services. Les chiffres d'inflation se sont emballés de part et d'autre de l'Atlantique.

Plus dépendante énergétiquement, la zone euro, a ainsi connu une inflation à plus de 10% au cours de l'année, une première depuis la mise en place de l'euro ! Même son de cloche aux Etats-Unis, où les prix ont tutoyé les 10% de progression sur un an.

Changement de ton des banques centrales, fin de l'argent gratuit : un vent de face pour les marchés

Afin de lutter contre une inflation galopante (et jugée transitoire en 2021), les banques centrales ont durci le ton, procédant à de multiples hausses de taux tout au long de l'année, parfois de forte ampleur et en prenant les investisseurs à contre-pied. La sanction a été immédiate pour les marchés financiers, avec une chute historique des marchés obligataires et une correction significative des marchés actions.

Eclatement de la bulle technologique et des secteurs controversés qui profitent du contexte

Les perdants

Les fleurons de la technologie américaine ont été malmenés au cours de l'année, accusant de lourdes pertes : Meta (ex-Facebook) -64%, Tesla -61%, Netflix -51%, Amazon -50% et dans une moindre mesure Microsoft -28% et Apple -26%. La chute a été encore plus rude pour d'autres sociétés du secteur, non rentables, dont les espérances de forte croissance future avaient propulsé les valorisations à des niveaux élevés ces dernières années. La hausse des taux vient changer la donne : ces entreprises qui financent leur croissance par de l'endettement vont se heurter à des coûts de refinancement élevés voire des refus de financement.

Euphorie terminée également sur le marché des cryptomonnaies, entaché de plusieurs scandales au cours de l'année, et rappelant la nécessité de régulation pour éviter les dérives.

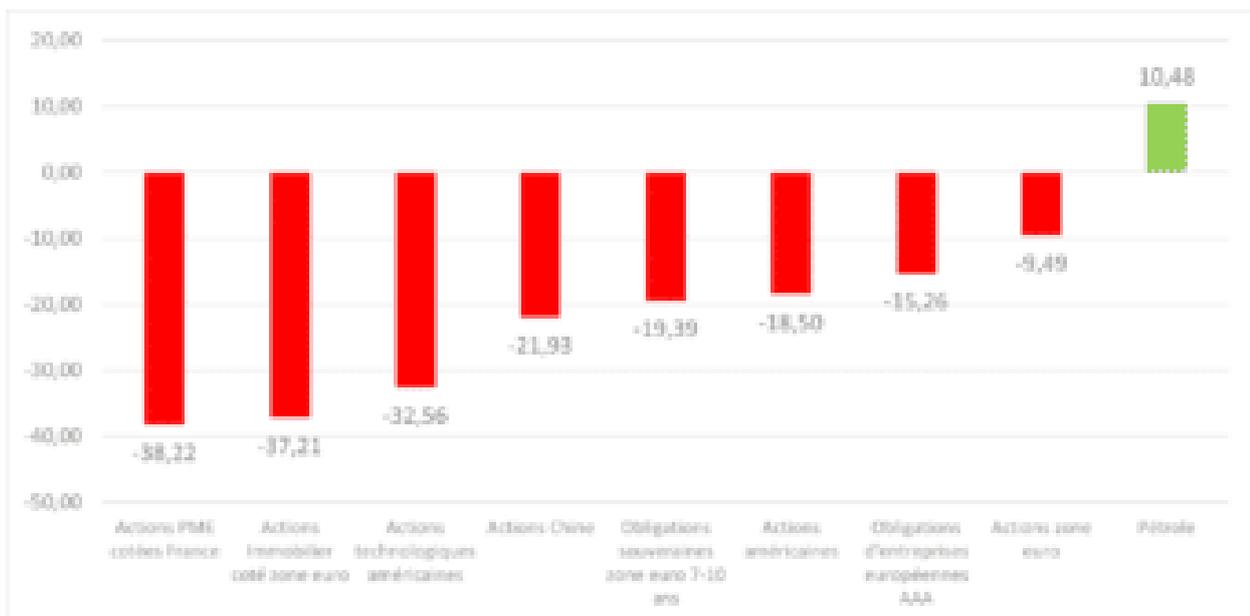
Les gagnants

Dans une ère où la finance se veut de plus en plus responsable, que ce soit par l'intégration de critères extra-financiers dans la sélection des entreprises, par la progression du nombre de fonds labellisés (Label ISR, label vert Greenfin...), où par la mise en place de réglementation imposant plus de transparence sur les investissements durables, 2022 aura fait la part belle aux secteurs pour lesquels on s'y attendait le moins : le pétrole et gaz, l'armement et l'industrie du tabac ! Les grandes compagnies pétrolières ont réalisé des profits record profitant du contexte énergétique et géopolitique. TotalEnergies (4ème pondération du CAC 40) a ainsi vu son cours grimper de près de 40% sur l'année, Shell et British Petroleum, cotées sur le marché londonien, ont bondi de près de 50%, et Exxon Mobil réalise un gain de 87% aux Etats-Unis. Sur les vingt plus fortes progressions du S&P 500 (indice boursier américain), quinze sont des entreprises évoluant dans le secteur pétrole et gaz. Pour les gérants actifs et de convictions, l'absence ou la sous-pondération de cette thématique dans les portefeuilles expliquent en grande partie les écarts observés par rapport aux indices boursiers.

L'autre gagnant de l'année est le billet vert. L'année aura été marquée par une forte appréciation du dollar contre l'ensemble des autres devises. Après être revenue à parité avec l'euro au cours de l'année, la paire euro/dollar termine l'année à 1,06 soit une hausse de 6% du dollar.

Du côté des matières premières, après un premier semestre marqué par une flambée de l'ensemble des cours, les prix sont nettement redescendus en deuxième partie de l'année, sur fond de ralentissement de l'économie mondiale et craintes de récession. Le pétrole termine toutefois l'année en hausse de plus de 10%, à 85,91 dollars le baril.

Performances 2022 des marchés financiers



Sources : Eres gestion, Morningstar. Performances des indices de marché en 2022, en devises de libellé et dividendes réinvestis. Liste des indices utilisés : Euronext Paris CAC PME NR EUR, FTSE EPRA Nareit Eurozone NR EUR, NASDAQ 100 NR USD, MSCI China NR USD,

JPM EMU 7-10 TR EUR, Markit iBoxx EUR Corp AAA TR, Baril de Brent. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

2i Sélection est un porteur de long terme et s'engage au côté des gestions sélectionnées pour une longue période. La gestion du fonds n'est pas opportuniste et ne se traduit pas par des arbitrages en fonction du niveau des marchés, des rotations sectorielles ou des styles de gestion.

L'année qui vient de s'écouler n'aura pas été très bénéfique pour le portefeuille qui est orienté par nature vers des gestions actives. En effet, celles-ci étaient très majoritairement investies en valeur dites de croissance, alors que les performances obtenues en 2021 avaient bénéficié très largement de la valorisation de ces valeurs, ayant du pricing power et qui sont peu sensibles à des éléments extérieurs non maîtrisables. Ainsi, certains secteurs sont exclus de la majorité des portefeuilles : les banques, assurances, matières premières, services publics ou l'énergie. Cette situation a conduit à des excès de valorisation pour les unes, mais aussi à des prix cassés pour les autres.

2022, aidée par une conjoncture compliquée, aura été une année de correction avec une forte sous performance des valeurs qui avaient le plus progressé au cours des semestres passés.

Contrairement à ce que nous espérions dans notre rapport précédent, les gérants dans leur grande majorité n'ont pas su protéger leur portefeuille et les résultats sont globalement décevants pour l'année qui vient de s'écouler.

Pour compléter notre commentaire, nous devons ajouter que la gestion durable, responsable ISR ou ESG n'a pas facilité les possibilités d'arbitrage offertes aux gérants en les privant des rares secteurs qui ont résisté : armements, matières premières ou énergie.

2i Sélection reste un observatoire de l'évolution des marchés et de la capacité des gérants actifs à réaliser les arbitrages et les choix de valeurs qui leur permettront de réaliser de bonnes performances.

Les opérations effectuées au sein du portefeuille sont l'introduction de nouvelles gestions, et des arbitrages dont le but est de respecter les contraintes d'investissement qui sont les nôtres (principalement la taille des fonds, mais aussi les grands équilibres).

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

En 2023, le contexte de marché pourrait être radicalement différent de celui de 2022. Les évolutions qui l'avaient impacté de manière négative devraient retrouver des tendances plus favorables. Les banques centrales pourraient ralentir la vigueur de la reprise en main de la politique monétaire, l'inflation, sans disparaître, reviendra, sauf accident, à un niveau plus supportable. Ces deux évolutions contribueront à la stabilisation des taux longs et des marchés obligataires en général. Quant à la croissance économique, elle sera modeste, mais aucune prévision de récession ne tient le haut du tableau. Les résultats des entreprises devraient contribuer à une évolution positive des cours de bourse ou pour le moins au soutien des marchés.

N'oublions pas que nous venons de traverser deux périodes contrastées, avec des valorisations tour à tour, excessives ou très conservatrices selon les types de valeurs concernées. Un certain retour à la normale a débuté lors des derniers mois de 2022 et pourrait se poursuivre dans les mois à venir. Ce mouvement sera de nouveau favorable aux gestions actives et à la sélection des valeurs, donc au portefeuille de 2i Sélection.

Nous restons toutefois toujours vigilants sur les impacts des politiques ISR, ESG ou Responsables qui limitent les possibilités d'intervention des gérants et rendent non investissables certains secteurs et de nombreuses valeurs.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

2i Selection I cap -20.41%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -9.98 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Evolution des Expositions Nettes

2i Sélection													
Expositions nettes	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Actions	95.23	95.1	93.05	93.14	93.04	93.07	91.04	91.54	91.51	90.75	91.35	91.59	91.59
Perf Absolue	3.84	3.96	3.81	3.87	3.89	3.9	4.47	4.3	4.41	4.82	4.55	4.45	4.45
Monétaire	0.93	0.94	3.14	2.99	3.07	3.03	4.49	4.16	4.08	4.43	4.1	3.96	3.96
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
LFR Euro Dév.Durab.E	FR0013143203	0	6064117,6
PAM EUROPE BIODIV I	FR001400B5Q7	3836184,8	1981581,25
LONV AV MID CAP EU I	LU2240056288	0	5102956,8
LONVAVMCEUR I	LU2240056874	5081781	0
PAM EUROPE BIODIV C	FR0010652479	0	4625247
BFT FR MONE CT ISR I	FR0010232298	1454351,2	2711880,03
CAP WEST PARTNERS	FR0011049923	0	3010374,3
PLUV PI ALLC I	FR0012219905	0	2973246
LFR INCLUSION RESPON	FR0013418670	2478224	0
FIN EFF BETA EURO I	FR0011603794	0	2365539

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0012830933	MAM PREMIUM EUROPE I	4565152,8

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour TFE et performances
- Mise à jour texte SFDR
- Changement d'indice
- Changement SRRI

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Suppression des droits d'entrée et droits de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com/> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur

le site www.meeschaert-am.com . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 6 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- D'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- D'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).

- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



21 SELECTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

2I SELECTION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement 2I SELECTION relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



2I SELECTION

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.14 18:47:14 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	86 372 557,92	144 355 601,03
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	86 372 557,92	144 355 601,03
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	86 372 557,92	144 355 601,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	3 055 891,82	191 852,81
Liquidités	3 055 891,82	191 852,81
TOTAL DE L'ACTIF	89 428 449,74	144 547 453,84

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	85 976 689,93	143 039 339,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 227 705,62	2 615 268,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-850 537,65	-1 214 919,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	89 353 857,90	144 439 688,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	74 591,84	107 765,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	74 591,84	107 765,44
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	89 428 449,74	144 547 453,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 979,27	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 979,27	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 990,72	8 110,22
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 990,72	8 110,22
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-2 011,45	-8 110,22
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 066 788,13	1 202 693,86
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 068 799,58	-1 210 804,08
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	218 261,93	-4 115,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-850 537,65	-1 214 919,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts 2i SELECTION	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	144 439 688,40	113 825 639,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 875 541,70	8 273 613,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 056 047,40	-2 939 083,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 306 655,90	2 646 660,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-539 900,27	-23 010,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-8 760,79	-11 335,82
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-33 594 520,06	23 878 008,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 843 424,29</i>	<i>44 437 944,35</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-44 437 944,35</i>	<i>-20 559 935,83</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 068 799,58	-1 210 804,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	89 353 857,90	144 439 688,40

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 055 891,82	3,42
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 055 891,82	3,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	74 591,84
TOTAL DES DETTES		74 591,84
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-74 591,84

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 242	5 875 541,70
Parts rachetées durant l'exercice	-25 392	-31 056 047,40
Solde net des souscriptions/rachats	-21 150	-25 180 505,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 799	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 066 788,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 565 152,80
Instruments financiers à terme	FR0012830933	MAM PREMIUM EUROPE I	4 565 152,80
Total des titres du groupe			4 565 152,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-850 537,65	-1 214 919,15
Total	-850 537,65	-1 214 919,15

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-850 537,65	-1 214 919,15
Total	-850 537,65	-1 214 919,15

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 227 705,62	2 615 268,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 227 705,62	2 615 268,43

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 227 705,62	2 615 268,43
Total	4 227 705,62	2 615 268,43

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	92 090 673,10	110 844 435,94	113 825 639,09	144 439 688,40	89 353 857,90
Nombre de titres	93 307	93 096	90 806	94 949	73 799
Valeur liquidative unitaire	986,96	1 190,64	1 253,50	1 521,23	1 210,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	19,24	5,98	1,49	27,54	57,28
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,75	-9,80	-9,89	-12,79	-11,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ACTIONS 21 L FCP	EUR	50	4 978 625,00	5,57
ATHYMIS MILLENNIAL I	EUR	21 300	3 057 615,00	3,42
Bréhat I	EUR	2 560	3 361 664,00	3,75
CAP WEST PARTNERS	EUR	1 100	2 249 863,00	2,52
COLVILLE GENERATIONS PART C	EUR	29	2 895 964,07	3,24
CONSTANCE BE WORLD-I	EUR	97	5 400 562,30	6,04
FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC	EUR	2 790	4 541 143,50	5,08
FINALTIS TITANS I	EUR	3 465	4 105 990,35	4,60
GAY LUSSAC GREEN IMPACT I	EUR	10	1 862 253,20	2,08
GAY LUSSAC SMALLCAPS I	EUR	14	2 147 730,20	2,41
Graphene Actions USA IH	EUR	33	4 896 194,82	5,48
HANSEATIQUE B	EUR	1 425	5 078 714,25	5,69
IDAM SMALL FRANCE I	EUR	11 510	2 270 002,20	2,54
KIRAO SMALLCAPS IC	EUR	16 830	3 412 282,50	3,82
LFR Euro Développement Durable Part E	EUR	134	1 814 274,24	2,03
LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR GP	EUR	21 800	2 509 616,00	2,81
MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	221	4 565 152,80	5,11
MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	EUR	2 090	2 838 951,50	3,17
NOVA EUROPE I	EUR	127	3 450 879,56	3,86
PAM EUROPE BIODIVERSITÉ Part I	EUR	1 525	1 507 569,25	1,69
PLUVALCA ALLCAPS I FCP 3D	EUR	1 160	2 047 005,60	2,29
PREDIA LONG EQUITY Part I	EUR	108	1 001 504,52	1,13
QUADRIGE MULTICAPS EUROPE Part I	EUR	24	2 884 555,44	3,23
ROCE FUND ACTION H A SI. 3DEC	EUR	1 070	1 369 311,10	1,53
Sofidy Selection 1 GI-C	EUR	162	1 521 387,36	1,70
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	EUR	12	1 450 859,52	1,62
VIVIENNE INVEST OUESSANT	EUR	1 500	1 597 995,00	1,79
TOTAL FRANCE			78 817 666,28	88,20
LUXEMBOURG				
LONV AVENIR MID CAP EURO INSTITUTIONAL	EUR	4 360	4 124 839,04	4,62
VARENNE VALEUR I EUR	EUR	2 210	3 430 052,60	3,84
TOTAL LUXEMBOURG			7 554 891,64	8,46
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			86 372 557,92	96,66
TOTAL Organismes de placement collectif			86 372 557,92	96,66
Dettes			-74 591,84	-0,08
Comptes financiers			3 055 891,82	3,42
Actif net			89 353 857,90	100,00

Parts 2i SELECTION	EUR	73 799	1 210,77
---------------------------	------------	---------------	-----------------

